

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 11-12-2020

Version 1.07

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code produit : 5315288
Nom du produit INDUSTREX Single Part Régénérateur de révélateur

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit chimique photographique. Réservé aux utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Carestream Health France SAS, 207, Rue de Bercy, 75012 Paris, France

Pour plus d'informations, contacter :

Informations sur le produit +33 (0)1 82 71 11 00
 Pour obtenir des informations sur l'environnement, la santé et la sécurité, envoyez un courrier électronique à :
 WW-EHS@carestreamhealth.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC France +(33)-975181407
 CHEMTREC International 1-703-527-3887

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2 - (H341)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement
 Danger

Contient Hydroquinone

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
 H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
 P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

2.3. Autres dangers

Peut être nocif en cas d'ingestion. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH	SVHC candidates
Eau	Present	7732-18-5	>65	aucune donnée disponible	aucune donnée disponible	
Sulfite de potassium	Present	10117-38-1	10-20	aucune donnée disponible	01-2119537319-34	
Hydroquinone	Present	123-31-9	3-6	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400)	01-2119524016-51	
Diéthylène glycol	Present	111-46-6	1-5	Acute Tox. 4 (H302), STOT RE 2 (H373)	01-2119457857-21	
Carbonate de potassium	Present	584-08-7	1-5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT Single Exp. 3 (H335)(Resp system, inhal)	01-2119532646-36	

Full text of H- and EUH-phrases: see section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Ce produit n'est pas inflammable.

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

5.3

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide.

Méthodes de nettoyage Endiguer puis récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13). Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Reference to other sections

Référence à d'autres sections Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

Matières à éviter Acides forts. Agents comburants forts.

7.3

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Germany
Hydroquinone 123-31-9	-	STEL 1.5 mg/m ³ TWA 0.5 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³ C2 M2	TWA 2 mg/m ³ S+	-
Diéthylène glycol 111-46-6	-	STEL 69 ppm STEL 303 mg/m ³	-	-	-

		TWA 23 ppm TWA 101 mg/m ³			
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hydroquinone 123-31-9	-	TWA 1 mg/m ³ S+ C(A3)	-	TWA 0.5 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³	Ceiling 2 mg/m ³
Diéthylène glycol 111-46-6	-	-	-	-	TWA 2.5 ppm TWA 11 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hydroquinone 123-31-9	Sensitizer STEL 4 mg/m ³ TWA 2 mg/m ³ B	S+ H* TWA 2 mg/m ³ C2 STEL 2 mg/m ³ M2	TWA 1 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³	TWA 0.5 mg/m ³ K** A+ STEL 1.5 mg/m ³	TWA 0.5 mg/m ³ STEL 1.5 mg/m ³ Sensitizer
Diéthylène glycol 111-46-6	STEL 40 ppm STEL 176 mg/m ³ TWA 10 ppm TWA 44 mg/m ³	SS-C** TWA 10 ppm TWA 44 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 176 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³	-	TWA 23 ppm TWA 100 mg/m ³ STEL 69 ppm STEL 300 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Manipuler le produit seulement dans un système fermé ou prévoir une ventilation adaptée sur les machines. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1

État physique	Liquide
Aspect	Aucune information disponible
Couleur	incolore jaune clair
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ • Méthode</u>
pH	10.8	
Point/intervalle de fusion:	aucune donnée disponible	aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Point d'éclair	> 93 °C	
Taux d'évaporation	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Densité	1.271	Aucune information disponible
Hydrosolubilité VALEUR	complètement soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Température de décomposition	aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Viscosité, cinématique	aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique	aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	aucune donnée disponible	
Propriétés comburantes	aucune donnée disponible	
9.2		
Point de ramollissement	aucune donnée disponible	
Masse molaire	aucune donnée disponible	
Densité	1.271	

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e)
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

10.5

Acides forts. Agents comburants forts.

10.6

Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Risque d'étouffement, d'oppression poitrinaire, de troubles stomacaux, d'urticaire, d'évanouissement, de faiblesse et de diarrhées chez certains individus asthmatiques ou sensibles aux sulfites.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Contact avec la peau	Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Risque d'étouffement, d'oppression poitrinaire, de troubles stomacaux, d'urticaire, d'évanouissement, de faiblesse et de diarrhées chez certains individus asthmatiques ou sensibles aux sulfites.

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Mesures numériques de toxicité**Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3,076.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	7,166.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	90.90 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau	90,000 mg/kg (Rat)		
Sulfite de potassium	>3200 mg/kg (rat)		
Hydroquinone	375 mg/kg (Rat) Oral LD50 Rat 375 mg/kg (Source: ECHA)	> 4800 mg/kg (Rat)	
Diéthylène glycol	12565 mg/kg (Rat)	11890 mg/kg (Rabbit)	4600 mg/m ³ (Rat) 4 h Inhalation LC50 Rat >4600 mg/m ³ 4 h (aerosol, Source: NICNAS)
Carbonate de potassium	> 2000 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rabbit)	

	Oral LD50 Rat 2000 mg/kg (Source: ECHA)		
--	--	--	--

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales Classification d'après les données disponibles pour les composants. Contient un mutagène connu ou supposé.

Cancérogénicité Classification d'après les données disponibles pour les composants.

Nom chimique	Union européenne
Hydroquinone	Carc. 2

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Sulfite de potassium	-	220 - 460: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static		-
Hydroquinone	0.335: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	0.1 - 0.18: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 0.044: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 0.044: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 0.17: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50		0.29: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Diéthylène glycol	-	75200: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through		84000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Carbonate de potassium	-	-		440 - 880: <24 h Daphnia magna mg/L LC50

12.2 Persistance et dégradabilité

Présumé facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: .

Facteur de bioconcentration (BCF)

Nom chimique	log Pow
Hydroquinone	0.5
Diéthylène glycol	-1.98

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Cette information est fournie pour aider les utilisateurs à une élimination appropriée des bains prêts à l'emploi préparés et utilisés selon les spécifications Carestream Health.

Déchets de résidus / produits non utilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Récipients vides Les flacons et récipients entièrement vidés, après rinçage de préférence trois fois avec de petites quantités d'eau peuvent être revalorisés ou éliminés comme des déchets industriels non dangereux. A chaque fois que cela sera possible, minimiser les déchets en utilisant l'eau de rinçage pour préparer le bain prêt à l'emploi. Le code déchet est 15 01 02 Emballages en matières plastiques.

Emballages contaminés Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques. Consulter l'emballage du produit pour plus de renseignements.

Ce produit satisfait aux exigences d'exemption pour quantité limitée. La caisse de transport est identifiée comme contenant une quantité limitée. Elle ne nécessite aucun autre étiquetage ou affichage, sauf transport par avion.

IMDG/IMO

14.1. ONU/n° d'identification	UN3266
14.2. Nom d'expédition	LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A
14.3. Classe de danger	8
14.4. Groupe d'emballage	III

Description	UN3266, LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A(Carbonate de potassium), 8, III, Quantité limitée
14.5. Polluant marin	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	223, 274
No EMS	F-A, S-B

ADR/RID

14.1. ONU/n° d'identification	UN3266
14.2. Nom d'expédition	LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A
14.3. Classe de danger	8
Étiquettes ADR/RID	8
14.4. Groupe d'emballage	III
Description	UN3266, LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, N.S.A(Carbonate de potassium), 8, III, (E), Quantité limitée
14.5. Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6. Dispositions spéciales	274
Code de classification	C5
Code de restriction en tunnel	(E)

OACI/IATA

14.1. ONU/n° d'identification	UN3266
14.2. Nom d'expédition	Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a.
14.3. Classe de danger	8
14.4. Groupe d'emballage	III
Description	UN3266, Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a(Carbonate de potassium), 8, III
14.5. Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6. Dispositions spéciales	A3, A803
Code ERG	8L

Pour de l'information sur le transport, rendez-vous à : <http://ship.carestream.com>

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

COMMISSION REGULATION (EU) 2015/830 of 28 May 2015 Regulation (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and of the Council of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures, amending and repealing Directives 67/548/EEC and 1999/45/EC, and amending Regulation (EC) No 1907/2006 with amendments.

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Persistent Organic Pollutants

Sans objet

Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009

Sans objet

Inventaires internationaux

AICS (Australie)	N'est pas conforme
DSL/NDSL	-
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme
ENCS	N'est pas conforme
IECSC	N'est pas conforme
KECL	N'est pas conforme

NZIoC	N'est pas conforme
PICCS	N'est pas conforme
TSCA	-

Légende :**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

No Chemical Safety Assessment has been carried out for this substance/mixture.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:

Legend Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA: Pondérée dans le temps

STEL:

Valeur limite à courte terme

Ceiling: Valeur limite maximum:

*

Désignation « Peau »

Date d'émission 01-10-2015**Date de révision** 11-12-2020**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité